

TRAVAIL À DISTANCE : OUI SI...

Lors de nos déplacements en région, nous avons appris par les agents que nous avons rencontrés que des représentants d'autres organisations syndicales et de la Direction clament haut et fort que la CGT n'a pas signé l'accord Travail A Distance à GRDF. Ces propos n'ont évidemment d'autre but que de tenter de nous mettre en difficulté principalement auprès des salariés du domaine tertiaire pour qui le TAD revêt beaucoup d'importance. Ils pensent sans doute tenir là un argument de campagne stratégique. **Alors que les choses soient claires : ils vous mentent ! Et nous allons vous le démontrer.**



csec-grdf.fnme-cgt.fr

f CseC CGT GRDF

@CseCCGTGRDF

① Mai 2018 : La CGT signe le premier accord TAD à GRDF

Nous alertions cependant sur les dangers de politiques managériales, en DR comme en DCT, qui dérivait vers plus d'isolement des agents et un risque de fragilisation des collectifs de travail.

Il est en effet plus simple pour certains de manager une somme d'individus qu'un collectif soudé.

② Printemps 2020 : Pandémie liée au Covid

A GRDF, des métiers jusque-là non éligibles le sont devenus et l'autonomie nécessaire n'était plus exigée.

Les élus CGT sont inlassablement intervenus pour obtenir des garanties sur les rythmes de travail à la maison mais aussi pour l'organisation de la vie familiale, notamment autour des enfants confinés eux-aussi. En somme les conditions de travail sont notre priorité.

③ Mars 2021 : La CGT signe le deuxième accord TAD à GRDF

Nous alertions encore sur les mêmes dangers d'isolement des agents et de fragilisation des collectifs de travail.

Nous étions les seuls à revendiquer une prise en charge pour les repas et une indemnisation financière pour le TAD.

④ Juin 2023 : La CGT ne signe pas l'avenant à l'accord TAD à GRDF

L'accord de 2021 ne permettait de signer un avenant que pendant la première année de l'accord et uniquement pour y intégrer des modes d'organisation déjà expérimentés à GRDF.

Or, non seulement la Direction ne respectait pas les délais mais elle voulait aussi intégrer des modes d'organisation jamais testés à GRDF, modifier les personnels éligibles et les lieux d'exercice du TAD.

Alors, plutôt que de négocier un avenant qui vivrait au mieux six mois, la CGT a demandé d'avancer la négociation complète d'un nouvel accord prévue en mars 2024. Nous avons en effet, nous aussi des revendications à porter. La Direction les a toutes refusées.

L'accord, et par voie de conséquence son avenant, prendront fin en mars 2024. La CGT a donc choisi d'attendre la négociation du nouvel accord en mars 2024 pour pouvoir inscrire ses revendications et envisager d'apposer pour la troisième fois sa signature sur un accord TAD.



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL 6-13 NOVEMBRE 2023

Maintenant que la supercherie est démontrée, où en sommes-nous ?

La CGT a rédigé une fiche pratique sur les mesures désormais applicables à GRDF pour le Travail A Distance.

Vous pouvez la consulter en flashant ce QR Code ou en cliquant sur ce lien : <https://bit.ly/fiche-pratique-tad-grdf>



Si nous étions taquins, nous écririons « Tout ça pour ça »...

En effet, sur le terrain, force est de constater que la mise en œuvre des nouvelles dispositions est au point mort alors que l'accord prend fin dans cinq mois :

- Jusqu'à début octobre, Digit'All RH n'était pas prêt pour permettre d'enregistrer les demandes.
- Des managers expliquent à leurs équipes que les nouveaux modes d'organisation ne sont pas compatibles avec leurs activités.
- Lors des comités de suivi de l'accord Ambition Sociale qui se sont tenus en septembre 2023, nous avons même appris que dans certaines régions, des moments conviviaux sont organisés pour que des agents d'un même site se voient. Preuve en est que les collectifs de travail et le lien social sont clairement mis à mal.

Et demain ?

Comme évoqué précédemment, un nouvel accord doit être négocié début 2024. Indépendamment du nombre de jours de TAD, la CGT portera des revendications sur les conditions d'exercice du TAD parmi lesquelles :

- Travailler à la reconstruction des collectifs de travail
- Permettre l'accès au TAD à celles et ceux qui ne le peuvent faute de moyens financiers ou de logements adéquats
- Réévaluer l'indemnité TAD
- Prendre en charge les repas du midi, notamment par le biais de Restoflash
- Prendre en charge à 100% le matériel nécessaire au TAD
- Supprimer la limite géographique pour le travail sur un site délocalisé

La lutte
ça paye

La répétition fixant la notion, rappelons que pour la CGT la posture est claire : **OUI au TAD et à un équilibre de vie** préservant la santé physique et mentale. **NON aux conditions de travail inadéquates.**

Gageons que la Direction de GRDF, entreprise socialement responsable, saura **répondre favorablement à nos légitimes revendications.**

